

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 décembre 2021 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Florent Ricard.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

21-12-06-5835

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 décembre 2021 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2021;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en novembre 2021;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 novembre 2021;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en novembre 2021;
 - 5. Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal;
(*En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*).
 - 6. Dépôt du Rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget rédigé par la Commission municipale du Québec;
 - 7. Dépôt du Rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations rédigé par la Commission municipale du Québec;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat - Construction du réseau d'éclairage public - Développement domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent ;
- 20.2** Autorisation - Octroi de contrat – Tetra Tech QI inc. – Offre de services professionnels – Surveillance des travaux – Développement domiciliaire du Haut-Saint-Laurent – Lot 2 – Construction d'un réseau d'éclairage de rues;
- 20.3** Autorisation - Demande de partenariat – Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC);
- 20.4** Autorisation - Octroi de contrat – Les Fibres J.C. inc. - Contrat pour la collecte, le transport et le traitement du carton pour les ICI;
- 20.5** Autorisation - Octroi de contrat – Englobe inc. - Contrat pour le traitement des matières organiques;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Approbation - Programmation des travaux dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- 30.2** Approbation - Budget révisé 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent - 004039 PU-REG déficit d'exploitation;
- 30.3** Autorisation – Demande de contribution financière – Fondation de l'Hôpital du Suroît;
- 30.4** Autorisation - Demande de contribution financière – Opération Nez rouge;
- 30.5** Autorisation - Demande de contribution financière – La Petite Bibliothèque verte;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Autorisation – Demande de dérogation mineure – 51-A rue Wellington lot 3 229 663;
- 40.2** Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement No. 945-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 (*Projet intégré rue Bonneville*)
- 40.3** Approbation – Adoption du premier projet de règlement 945-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512;
- 40.4** Approbation - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;
- 40.5** Avis de motion, dépôt et présentation – Règlement No. 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

- 40.6** Approbation - Adoption du premier projet de Règlement No. 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation – Nomination d'un représentant de la ville pour l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

60 –VARIA

- 60.1** -

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:

- 70.2** Madame Andrea Geary:

- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:

- 70.4** Monsieur Florent Ricard:

- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:

- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

21-12-06-5836 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 décembre 2021 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2021

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2021

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2021 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 30 novembre 2021

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en novembre 2021

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 30 novembre 2021 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose le registre public des déclarations des membres du conseil de la municipalité concernant les dons, les marques d'hospitalité ou tous autres avantages.

Ce registre ne contient aucune déclaration depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel registre a été déposé, soit le 7 décembre 2020.

Commission municipale du Québec – Dépôt du Rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget

Le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon prend acte du dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 rédigé par la Commission municipale du Québec reçu le 23 novembre 2021.

Commission municipale du Québec - Rapport d'audit portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations

Le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon prend acte du dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021 rédigé par la Commission municipale du Québec reçu le 23 novembre 2021.

Période d'information du maire

La commission municipale du Québec a transmis à la municipalité les rapports d'audit portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021.

Accompagné de membres du conseil municipal, le maire a assisté, aujourd'hui, à une cérémonie commémorative du 30^e anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique en mémoire des 14 jeunes femmes qui ont été tuées. La députée provinciale madame Claire IsaBelle était aussi présente.

Le Centre médical de Huntingdon a procédé à son ouverture officielle. Il compte actuellement 7 médecins et une supra-infirmière. D'autres professionnels de la santé s'ajouteront à ce nouveau centre situé sur la rue F-Cleyn.

Depuis 2 ans, plus de 350 nouveaux résidants se sont ajoutés à notre municipalité. Le secteur résidentiel est en plein développement. Nous attendons plus de 1 000 nouveaux résidents.

Période de questions du public

M. Pierre-Yves Leduc : *Il fait part au Conseil que le nouveau commerce qui s'est installé dans les locaux du 70 rue Lake génère des inconvénients importants pour le voisinage. Il s'agit d'un garage de « Tuning » automobile (spécialisé dans l'optimisation de la performance des automobiles). Les propriétaires sont jeunes et ils font du dérapage (donnut) dans le stationnement et du bruit très tard le soir. Il a fait le tour du voisinage et il a recueilli des signatures afin de demander au Conseil municipal de ne pas permettre ce type d'usage dans ce secteur. Il demande que le zonage ne soit pas changé.*

Le maire l'informe qu'aucune demande de permis ou demande de changement de zonage n'a été déposée par les nouveaux occupants. L'inspecteur de la ville a bien reçu des plaintes et il a été convenu qu'un suivi auprès du propriétaire et des nouveaux occupants sera fait. Il mentionne au citoyen que la Ville ne tolérera pas que des activités incompatibles avec le zonage aient lieu à cet emplacement.

M. Alain Boisvert : *Il mentionne au Conseil que la Petite Bibliothèque verte a tenu une rencontre avec divers représentants des municipalités de la MRC afin de faire part aux élus des besoins financiers de l'organisme. Il demande au Conseil si la Ville apportera son soutien financier pour l'année 2022.*

Le Maire mentionne que la Ville est le principal soutien financier de la Petite Bibliothèque Verte en offrant gratuitement l'usage de leurs locaux. Néanmoins, le Conseil municipal entérinera ce soir même

le versement d'une contribution financière de 5 090 \$ pour l'année 2022.

M. Alain Boisvert : *Le Plus Petit Festival du monde aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à 19h30. Des films de plusieurs pays du monde y seront présentés. C'est à la Petite Bibliothèque verte qu'il faut téléphoner pour réserver une place pour le visionnement des films qui seront présentés au Centre Barberivain de Sainte-Barbe.*

M. Pierre-Yves Leduc : *Il demande si la Ville a l'intention de faire une patinoire extérieure pour le hockey.*

Le maire lui répond qu'il y a déjà eu une entente avec l'école Héritage pour l'implantation de bandes pour une patinoire extérieure, mais dû au changement de direction à l'école, le projet a pris fin. Cependant, chaque année, lorsque la température le permet, la Ville entretient un anneau de glace au parc Prince-Arthur.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 15 novembre 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 novembre 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-12-06-5837

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 novembre 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 22 novembre 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 22 novembre 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-12-06-5838

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 22 novembre 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat - Construction du réseau d'éclairage public - Développement domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent

Considérant qu'une demande de soumissions publiques pour des travaux de construction du réseau d'éclairage public pour le nouveau développement domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet No. 41097TTG), conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le mercredi 17 novembre 2021 pour laquelle cinq (5) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires:	Montant total incluant les taxes
R. Mailloux inc.	57 019,76 \$
Construction N.R.C. inc.	61 799,06 \$
Groupe SGM inc.	65 130,71 \$
NEOLET INC.	67 592,97 \$
Systèmes Urbains inc.	90 649,17 \$

Considérant l'analyse des soumissions par les mandataires quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

21-12-06-5839

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat pour des travaux de construction du réseau d'éclairage public pour le nouveau développement domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent au plus bas soumissionnaire conforme soit R. Mailloux inc., pour un montant de 57 019,76 \$, incluant les taxes.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat du réseau d'éclairage public (Projet No. 41097TTG).

Que la dépense de 52 066,64 \$ soit financée à même le Règlement d'emprunt no 930-2021 prévu à cet effet.

Que la dépense soit à la charge du secteur concerné.

Adopté

Octroi de contrat – Tetra Tech QI inc. – Offre de services professionnels – Surveillance des travaux – Développement domiciliaire du Haut-Saint-Laurent – Lot 2 – Construction d'un réseau d'éclairage de rues

Considérant l'offre de service présentée par la firme Tetra Tech QI inc. pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction d'un réseau d'éclairage de rues dans le Développement domiciliaire du Haut-Saint-Laurent dans le lot 2;

Considérant l'offre de service au montant de 13 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les services spécifiés à l'offre de service du 26 novembre 2021 portant le numéro de référence 41097TTG (10OSV).

21-12-06-5840

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 13 648,38 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt no 930-2021 prévu à cet effet.

Que la dépense soit à la charge du secteur concerné.

Adopté

Demande de partenariat – Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC)

Considérant que la SCABRIC demande à la Ville d'être partenaire au projet présenté au Programme Affluents maritime (PAM) – (2022-2023) : « Baliser le sentier riverain de la Châteauguay »;

Considérant que ce projet est de mettre en place la deuxième phase de développement du Sentier riverain de la Châteauguay par l'installation de panneaux d'identification de chaque site et d'interprétation afin de fournir plus d'informations et d'accès au Sentier riverain;

Considérant que la SCABRIC demande que la Ville lui fournisse les services suivants pour la période 2022-2023:

- 4 à 6 poteaux et leurs fixations;
- Installation des panneaux sur les poteaux;
- Installation des panneaux sur les sites;
- Promotion;
- Aide au développement et à la distribution du dépliant (information à inclure, graphisme, etc.);
- Support technique.

21-12-06-5841

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon s'engage à être partenaire avec la SCABRIC pour leur projet « Baliser le sentier riverain de la Châteauguay ».

Que la Ville de Huntingdon s'engage à offrir pour la période 2022-2023 une contribution totale de 2 000 \$, en nature, pour les services requis.

Que la dépense sous forme de services soit financée à même le budget 2022.

Adopté

Octroi de contrat – Les Fibres J.C. inc. - Contrat pour la collecte, le transport et le traitement du carton pour les ICI

Considérant que la Ville désire poursuivre le service de collecte du carton offert aux institutions, commerces et industries (ICI) situés sur son territoire;

Considérant que ce type de service nécessite un chargement manuel du carton et une collecte personnalisée en fonction des particularités des installations de chacun des ICI desservis;

Considérant que la compagnie Les Fibres J.C. inc. a présenté une offre de service pour la collecte, le transport et la récupération du carton des ICI desservis par la Ville selon les modalités suivantes :

- Service de cueillette une fois par semaine;
- Entente de service de 12 mois;
- 35,00 \$ par cueillette (35 \$ x 31 = 1 085,00 \$ par semaine).

Considérant que le volume important de carton généré nécessite une collecte spéciale aux 2 semaines au coût de 525,00 \$ par collecte;

21-12-06-5842

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon autorise l'octroi du contrat de service de gré à gré pour la collecte, le transport et la récupération du carton des ICI avec l'entreprise Les Fibres J.C. inc. selon les termes de l'offre de service.

Que la dépense relative au contrat de base de 59 242,96 \$ soit financée à même le budget 2022 prévu à cet effet au poste budgétaire 02 452 20 447.

Que la dépense relative aux collectes spéciales de 14 276,13 \$ soit financée à même le budget 2022 prévu à cet effet au poste budgétaire 02 452 20 447.

Adopté

Octroi de contrat – Englobe inc. - Contrat pour le traitement des matières organiques

Considérant que les modifications apportées au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* feront en sorte que les municipalités qui n'auront pas implanté de solution de gestion des matières organiques

(GMO) sur leur territoire en 2022 toucheront uniquement 25 % de leur subvention en 2023 et qu'aux fins de la redistribution 2024, la GMO sera obligatoire pour recevoir une subvention du Programme;

Considérant que la Ville désire continuer à offrir le service de la collecte des matières organiques sur son territoire;

Considérant l'offre de service reçue de l'entreprise GSI Environnement filiale d'Englobe pour la réception des résidus organiques de la ville de Huntingdon à leur Centre régional de valorisation de la biomasse (CRVB) de Lachute selon la tarification suivante pour l'année 2022 :

- Tarification: 75,00 \$/tonne métrique (t.m.);
- Quantité estimée : 100 tonnes métriques

21-12-06-5843

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon autorise l'octroi du contrat pour la réception des résidus organiques de la ville de Huntingdon au Centre régional de valorisation de la biomasse (CRVB) de Lachute de la compagnie GSI Environnement filiale d'Englobe selon les termes de l'offre de service.

Que la dépense de 7 874,06 \$ relative au contrat selon la quantité estimée de 100 t.m. soit financée à même le budget 2022 prévu à cet effet au poste budgétaire 02 452 40 446.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

21-12-06-5844

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Dominic Tremblay

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même

que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts de travaux admissibles.

Adopté

Budget révisé 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent - 004039 PU-REG déficit d'exploitation

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2021 a été révisé en date du 23 novembre 2021;

Considérant qu'un budget additionnel pour travaux de remplacement, amélioration et modernisation (RAM) a été accordé pour un montant de 5 500 \$ à l'ensemble immobilier 1232 portant ainsi le budget RAM de l'organisme à un montant de 643 079 \$.

21-12-06-5845

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget révisé en date du 23 novembre 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2021, tel que présenté.

Adopté

Demande de contribution financière – Fondation de l'Hôpital du Suroît

Considérant que la Fondation de l'Hôpital du Suroît demande une contribution financière au montant de 1 000 \$ pour l'achat d'une console d'endoscopie portative;

Considérant que l'achat de cette console se détaille à 93 752 \$ et sera utilisée dans les 3 plus petites salles d'opération du bloc opératoire qui n'ont pas les ancrages et la solidité nécessaire pour recevoir une console d'endoscopie fixe;

Considérant que le bloc opératoire de l'hôpital pourra mieux desservir nos citoyens dans leurs besoins au niveau des interventions chirurgicales.

21-12-06-5846

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une contribution financière au montant de 200 \$ à la Fondation de l'hôpital du Suroît pour l'achat d'une console d'endoscopie portative.

Que la dépense de 200 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière – Opération Nez rouge

Considérant que l'Opération Nez rouge demande une contribution financière pour sa campagne de raccompagnement 2021 afin d'assurer la sécurité routière durant la période des fêtes;

Considérant que tous les dons reçus dans le cadre de cette Campagne vont directement à Répit le Zéphyr, afin d'offrir aux familles ayant un enfant vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme des services de répit;

21-12-06-5847

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Dominic Tremblay

Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une contribution financière au montant de 100 \$ à l'organisme Opération Nez rouge.

Que la dépense de 100 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière – Petite Bibliothèque verte

Considérant que la Petite Bibliothèque verte demande à la Ville de Huntingdon une contribution financière d'un montant de 5 090 \$ représentant l'équivalent d'un montant de 2 \$/ citoyen;

Considérant que la communauté de la Ville de Huntingdon fournit gratuitement les locaux, d'une superficie d'environ 5 000 p², à la Petite Bibliothèque Verte, et ce, sans aucun frais pour le chauffage, l'électricité et le déneigement, ce qui représente une valeur de contrepartie annuelle de 60 000 \$.

21-12-06-5848

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville autorise une contribution financière au montant de 5 090 \$ à la Petite Bibliothèque verte.

Que la dépense de 5 090 \$ soit financée à même le budget 2022 prévu au poste budgétaire 02-702-30-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de dérogation mineure – 51 A rue Wellington, lot 3 229 663

Considérant qu'une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 51 A rue Wellington, connu sous le numéro de lot 3 229 663, a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'implantation de la remise sans fenêtre à 0.78 mètre de la limite latérale gauche et à 0,95 de la limite arrière au lieu de 1.0 mètre tel que prescrit à l'article 8.4 du règlement de zonage No. 512, résultant en une dérogation mineure de 0.22 mètre et de 0.05 mètre;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil et qu'aucune question relative à la demande de dérogation mineure n'a été déposée.

21-12-06-5849

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 51 A rue Wellington, Huntingdon, connu sous le numéro de lot 3 229 663.

Adopté

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement No. 945-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement No. 945-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement 945-2021 est présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux.

La modification au règlement de zonage no. 512 permettra de modifier la grille des usages autorisés par zone de l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 512 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone HC-2 située dans le secteur de la rue Bonneville.

Adoption du premier projet de Règlement No. 945-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier la grille des usages autorisés par zone de l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 512 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone HC-2 dans le secteur de la rue Bonneville;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021;

Considérant que le projet de règlement 945-2021 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021.

Considérant qu'une copie du premier projet de Règlement numéro 945-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Le vote est demandé par monsieur le maire.

Pour : M. Maurice Brossoit
M. Rémi Robidoux
M. Denis St-Cyr
M. Dominic Tremblay
Contre : Mme Andrea Geary

21-12-06-5850

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à la majorité :**

D'adopter le premier projet de Règlement 945-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 512.

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date de l'assemblée publique de consultation pour le projet de Règlement No. 945-2021.

Que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 8 jours.

Adopté

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

21-12-06-5851

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, lesquelles débiteront à 19 heures:

- Lundi 10 janvier
- Lundi 7 février
- Lundi 7 mars
- Lundi 4 avril
- Lundi 2 mai
- Lundi 6 juin
- Lundi 4 juillet
- Lundi 15 août
- Mardi 6 septembre (*5 septembre : Fête du travail*)
- Lundi 3 octobre
- Lundi 7 novembre
- Lundi 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi des Cités et villes.

Adopté

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement No. 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Avis de motion est donné par madame Andrea Geary selon lequel le Règlement No. 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement 946-2021 est présenté et déposé par madame Andrea Geary.

La modification au règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme apportera une certaine souplesse dans l'application de la réglementation d'urbanisme et permettra la réalisation de projets bénéfiques pour la communauté.

Adoption du premier projet de Règlement No. 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Considérant que le règlement sur les dérogations mineures apporte une certaine souplesse dans l'application de la réglementation d'urbanisme et permet la réalisation de projets bénéfiques pour la communauté;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 783-2009 afin de modifier les dispositions du règlement de zonage numéro 512 et du règlement de lotissement 514 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021;

Considérant que le projet de règlement 946-2021 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021.

Considérant qu'une copie du premier projet de Règlement numéro 946-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

21-12-06-5852

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le premier projet de Règlement 946-2021 modifiant le règlement No. 783-2009 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date de l'assemblée publique de consultation pour le projet de Règlement No. 946-2021.

Que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite d'une durée de 8 jours.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Nomination d'un représentant de la ville pour l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Considérant que les membres du conseil municipal ont nommé monsieur Denis St-Cyr à titre d'administrateur pour l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent par la résolution no. 21-11-15-5828 adoptée à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

21-12-06-5853

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon nomme le conseiller, monsieur Denis St-Cyr, à titre de représentant de la Ville de Huntingdon pour siéger au comité d'administration de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent pour une durée de 3 ans à compter du 6 décembre 2021 jusqu'au 5 décembre 2024 et que ce mandat est renouvelable.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : L'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent et les Habitations des Tisserandes tiendront une réunion la semaine prochaine.

M. Rémi Robidoux : Il a présidé une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville concernant les projets intégrés. Il y a trois nouveaux membres qui se sont joints à ce comité.

L'Aréna a enfin reçu son chèque relatif à la demande de subvention auprès du gouvernement provincial pour des travaux de réfection. Il mentionne que monsieur Greg Renaud fait du très bon travail à l'aréna. M. Mark Bakos est maintenant le nouveau président du comité de l'aréna.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

21-12-06-5854

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20h05.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière